Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** Bureau des diplômes de l'enseignement technique 1 ter avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP Suivi par : Marc CHAUCHARD Tél : 01 49 55 42 69 Florence SALHI Tél : 01.49.55.47 75	**NOTE DE SERVICE** **DGER/SDPOFE/N2013-2075** **Date: 28 mai 2013**

Date de mise en application : à partir de la rentrée scolaire 2013 pour la session d'examen 2015

Le Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

à

Mesdames, Messieurs les Directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Annule et remplace
DGER/SDPOFE/N2006-2096 du 4 octobre 2006
DGER/SDPOFE/N2008-2100 du 2 septembre 2008

Nombre d'annexes : **5**

Objet : Baccalauréat technologique STAV : Instructions relatives aux épreuves obligatoires du premier groupe à compter de la session 2015

Bases juridiques :
Arrêté du 21 février 2013 relatif à la série « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant : agronomie - alimentation – environnement – territoires » du baccalauréat technologique préparé dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole (STAV)
Circulaire DGER/POFEGTP/N95/N° 2005 du 28 août 1995 relative à l'organisation du CCF

Résumé : Instructions relatives à la mise en œuvre des épreuves pour la délivrance du baccalauréat technologique STAV

Mots-clés : Evaluation, CCF, STAV, baccalauréat technologique

Destinataires	
Pour exécution : - Administration centrale - Inspection de l'enseignement agricole - Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt - Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM - Hauts-commissariats de la République des COM - Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole - Unions nationales fédératives d'établissements privés	Pour information : - Organisations syndicales de l'enseignement agricole - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole - Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux

La note de service a pour objet de préciser les épreuves obligatoires du premier groupe du baccalauréat technologique STAV, définies dans l'arrêté du 21 février 2013 précité.

Les dispositions de la présente note de service sont applicables à partir de la rentrée scolaire 2013 pour la session d'examen 2015. Elle comprend 5 annexes.

Les épreuves facultatives et les épreuves du deuxième groupe feront l'objet d'autres notes de service.

L'examen du baccalauréat technologique comporte neuf épreuves obligatoires et, le cas échéant, une ou deux épreuves facultatives au maximum.

L'examen est organisé par combinaisons entre des épreuves ponctuelles terminales et des épreuves évaluées par contrôles en cours de formation pour les scolaires inscrits dans un établissement habilité à la mise en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF).

L'examen est organisé en épreuves ponctuelles terminales pour les autres candidats.

La note de service comprend 5 annexes numérotées de 1 à 5 :

Annexe 1 : Grille d'évaluation de l'épreuve ponctuelle terminale E1 : Langue française, littératures et autres modes d'expression artistique

Annexe 2 : Grille d'évaluation indicative du contrôle en cours de formation de Langue française, littératures et autres modes d'expression artistique

Annexes 3 et 3 bis : Grilles d'évaluation de l'épreuve ponctuelle terminale E2.1 : Langue vivante 1 : compréhension de l'oral (annexe 3) et expression orale (annexe 3bis)

Annexes 4 et 4 bis : Grilles d'évaluation de l'épreuve ponctuelle terminale E2.2 : Langue vivante 2 : compréhension de l'oral (annexe 4) et expression orale (annexe 4bis)

Annexe 5 : Grille d'évaluation de l'épreuve ponctuelle terminale E9 : Technologies

EPREUVES DU PREMIER GROUPE						
EPREUVES OBLIGATOIRES						
	CANDIDATS DE LA VOIE SCOLAIRE			AUTRES CANDIDATS		
	Nature	Durée	Coefficient	Nature	Durée	Coefficient
E1/M1 Langue française, littératures et autres modes d'expression artistique	Écrite (1) CCF	3h	3 1	Écrite (1)	3h	4
E2/M2 E2.1 Langue vivante 1 E2.2 Langue vivante 2	Orale Orale CCF	0h20 0h20	1 1 2	Orale Orale	0h20 0h20	2 2
E3/M3 Éducation physique et sportive	- CCF		- 3	Pratique		3
E4/M4 Mathématiques et Technologies de l'informatique et du multimédia (TIM)	Écrite (mathématiques) CCF	2h	3 1	Écrite	2h	4
E5/M5 E5.1 Philosophie E5.2 Histoire géographie	Écrite Écrite CCF	2h 2h	1 2 1	Écrite Écrite	2h 2h	2 2
E6/M6 Sciences économiques, sociales et de gestion	Écrite CCF	2h	2 1	Écrite	2h	3
E7/M7-1 M7-2 Sciences du vivant	Écrite (biologie écologie) CCF	2h	4 3	Écrite	2h	7
E8/M 8 Sciences de la matière	Écrite (physique chimie) CCF	2h	2 1	Écrite	2h	3
E9/M 9 Technologies	Orale sur dossier CCF	0h30	5 3	Orale sur dossier	0h30	8
EPREUVES FACULTATIVES Choix de deux enseignements facultatifs au maximum parmi les suivants : LV3 (2), pratiques professionnelles, pratiques physiques et sportives, pratiques sociales et culturelles, hippologie équitation						
Epreuve portant sur le premier enseignement facultatif	CCF		Point(s) >10			
Epreuve portant sur le second enseignement facultatif	CCF		Point(s) >10			
EPREUVES DU DEUXIEME GROUPE (3)						

(1) épreuve anticipée
(2) pour l'épreuve facultative de LV3 étrangère ou régionale pour les candidats hors CCF
(3) proposées aux candidats ayant obtenu une moyenne comprise entre 8 et 10 aux épreuves du premier groupe

PRESENTATION DE L'ENSEMBLE DES EVALUATIONS (candidats bénéficiant du CCF)

EPREUVES	EPREUVES PONCTUELLES TERMINALES				CONTROLES EN COURS DE FORMATION				
	Forme	**Durée**	**Disciplines**	**Coef.**	**Forme**	**Durée**	**Disciplines**	**Coef.**	**Période**
E1	Ecrit	3h	Français	**3**	Oral	20'	ESC Français	**1**	Avant la fin du 1er trimestre de terminale
E2	Oral Oral	20' 20'	LV 1 LV 2	**1** **1**	Ecrit Ecrit	2h max. 2h max.	LV 1 LV 2	**1** **1**	- -
E3	- -	- -	- -	- -	Pratique Pratique Pratique	- - - - - -	EPS	**1** **1** **1**	- -
E4	Ecrit	2h	Maths	**3**	Pratique	1h30 à 2h	TIM	**1**	En 1ère
E5	Ecrit Ecrit	2h 2h	Philosophie Histoire - Géographie	**1** **2**	Ecrit ou oral	- -	ESC	**1**	En 1ère ou en terminale
E6	Ecrit	2h	SESG	**2**	Ecrit ou oral	- -	2 disciplines parmi les 5 ESC / HG / SESG /STA / TIM	**1**	- -
E7	Ecrit	2h	Biologie - Ecologie	**4**	Ecrit ou oral	- -	2 disciplines parmi les 4 ESC / HG / SESG / STA	**1**	- -
					Pratique et écrite	- -	STA/ Biologie - Ecologie	**1**	En 1ère ou en terminale
					Ecrit ou oral	2h ou 20'	Philosophie **et** Biologie - Ecologie **ou** STA	**1**	En terminale
E8	Ecrit	2h	Physique - Chimie	**2**	Pratique	- -	Physique - Chimie	**1**	- -
E9	Oral	30'	Disciplines selon l'EIL choisi	**5**	2 CCF : Ecrit ou oral ou pratique	- -	Disciplines selon l'EIL choisi	**3**	2 CCF avant le 1er mai de terminale
2 épreuves facultatives maximum	- -	- -	- -	- -	CCF	- -	- -	**Points >10**	- -

Epreuve E1 : Langue française, littératures et autres modes d'expression artistique

Elle est affectée du coefficient 4.
Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose :
- d'une épreuve ponctuelle terminale écrite anticipée de 3 heures affectée du coefficient 3, dont la correction est effectuée par un enseignant de français ;
- d'un CCF affecté du coefficient 1. Le CCF est oral et évalue l'atteinte de l'objectif 3 du module M1.
Pour les candidats hors CCF, elle se compose d'une épreuve ponctuelle terminale écrite de 3 heures, de coefficient 4.

1. Epreuve ponctuelle terminale (pour tous les candidats)

Objectifs de l'épreuve
L'épreuve permet de vérifier les compétences acquises en français tout au long de la scolarité et d'évaluer les capacités suivantes développées dans le cadre du module M1 :
- lire et comprendre des textes littéraires ;
- développer une argumentation cohérente et nuancée ;
- s'exprimer correctement à l'écrit.

L'épreuve prend appui sur deux ou trois textes littéraires.
Le sujet comporte deux parties : l'une vérifie les capacités de lecture, l'autre vérifie les capacités d'argumentation.
Dans la seconde partie, le candidat choisit entre deux sujets :
- un essai argumentatif ;
- une écriture d'invention à visée argumentative.

L'écriture d'invention s'inscrit dans une situation de communication définie par l'énoncé et peut prendre des formes variées : description ou portrait à visée argumentative, lettre, lettre ouverte, discours, dialogue, tirade, monologue délibératif. Pour chaque sujet d'invention sont précisés une consigne de longueur et le statut de l'émetteur.
Pour développer son argumentation (qu'il s'agisse de l'essai ou de l'écriture d'invention), le candidat s'appuie sur le corpus, sur des textes étudiés en classe ainsi que sur ses lectures ou sa culture personnelle.

Modalités d'évaluation
Elle est réalisée par un professeur de français, à l'aide de la grille nationale d'évaluation jointe en annexe 1 et d'indications de correction précisant les critères d'évaluation.
Le barème général est le suivant :
- lire et comprendre les textes littéraires : 8 points
- développer une argumentation cohérente : 8 points
- s'exprimer correctement à l'écrit : 4 points (pour l'ensemble de la copie)

2. Contrôle en cours de formation (pour les candidats en CCF)

Un contrôle oral d'une durée de 20 minutes maximum est organisé à la fin du premier semestre de l'année de terminale au plus tard.

Objectifs du contrôle
Il s'agit d'évaluer à l'oral les capacités développées dans le cadre de l'objectif 3 du module M1 « Construire et partager une culture littéraire et artistique » :
- interpréter le sens et les enjeux d'une œuvre littéraire choisie par le candidat ;
- interpréter le sens et les enjeux d'une œuvre artistique choisie par le candidat dans le champ d'expression artistique retenu par l'enseignant d'éducation socioculturelle ;
- faire dialoguer les deux œuvres en établissant des liens significatifs et justifiés ;
- s'exprimer avec conviction dans une langue correcte.

Il prend appui sur les deux œuvres choisies par le candidat à partir d'un objet d'étude défini en commun par les enseignants de français et d'éducation socioculturelle.
Le candidat est évalué individuellement sur sa présentation orale, qui peut s'appuyer sur des supports variés. Il répond ensuite à des questions relatives au contenu de sa présentation.

Modalités d'évaluation
L'évaluation est réalisée conjointement par le professeur de français et par le professeur d'éducation socioculturelle à partir d'une grille critériée (une grille indicative est proposée en annexe 2.

Epreuve E2 : Langues vivantes 1 et 2

Elle est affectée du coefficient 4.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, l'épreuve E2 est constituée de deux parties d'épreuves terminales indépendantes :
- une épreuve terminale orale de 20 minutes affectée du coefficient 1 portant sur la langue vivante 1
- une épreuve terminale orale de 20 minutes affectée du coefficient 1 portant sur la langue vivante 2

Elle comprend également une évaluation en contrôles en cours de formation affectés du coefficient 2.
Pour chacune des langues vivantes 1 et 2, un CCF permet l'évaluation des deux activités langagières compréhension et expression écrites. Chaque CCF est affecté du coefficient 1.

Pour les candidats hors CCF, l'épreuve E2 prend la forme d'une épreuve terminale orale d'une durée maximale de 20 minutes de coefficient 2 pour la langue vivante 1 et d'une épreuve terminale orale d'une durée maximale de 20 minutes de coefficient 2 pour la langue vivante 2.

La langue vivante 1 et la langue vivante 2 sont déterminées par chaque candidat lors de l'inscription à l'examen en début de terminale.

Pour chacune des épreuves, l'examinateur est un enseignant de langue vivante.

1. Définition des épreuves ponctuelles terminales E2.1 (LV1) et E2.2 (LV2)

Les deux épreuves orales sont distinctes. Elles permettent l'évaluation des activités langagières de compréhension orale et d'expression orale.
Elles ont une durée de 20 minutes maximum chacune.
Un temps de 20 minutes est consacré à la préparation de l'expression orale pour chaque épreuve.

Cette épreuve a pour objectif d'évaluer l'aptitude du candidat à :

- comprendre un message oral

Niveaux visés :

LV1	LV2
Niveau **B2** du CECRL.	Niveau **B1** du CECRL.

- s'exprimer oralement - prise de parole en continu et interaction

Niveaux visés :

LV1	LV2
Niveau **B1** du CECRL.	Niveau **B1** du CECRL.

Modalités d'évaluation

- comprendre un message oral : 10 minutes maximum

L'évaluation, sans préparation préalable, s'appuie sur des documents enregistrés, liés aux notions du programme, sous forme de monologues, de dialogues, de discours, de discussions. Il ne s'agit en aucune façon d'enregistrements issus de manuels ou de documents conçus pour être lus. La durée de l'enregistrement n'excède pas une minute trente secondes. L'examinateur fait écouter l'enregistrement en continu trois fois de suite. Les candidats peuvent prendre des notes pendant chaque écoute. Ils disposent ensuite de cinq minutes maximum pour rendre compte de ce qu'ils ont compris, oralement et en français, sans exigence d'exhaustivité.

- s'exprimer oralement - prise de parole en continu et en interaction : 10 minutes maximum

L'épreuve s'appuie exclusivement sur un ou des documents iconographiques déclencheurs de parole (photographie, dessin humoristique, publicité, graphique, schéma …), remis au candidat par l'examinateur.
Elle commence par une prise de parole en continu n'excédant pas trois minutes au cours de laquelle le candidat rend compte des informations et du message contenus dans le document.

Elle est suivie d'un entretien au cours duquel il est demandé au candidat de réagir aux sollicitations de l'examinateur.
L'évaluation est réalisée par un enseignant de langue vivante.
Pour chaque candidat, l'examinateur établit son évaluation à partir des grilles d'évaluation correspondant à chaque langue présentée (LV1 et LV2) présentées en annexes 3 et 4.

2. Les contrôles en cours de formation

Pour chacune des langues vivantes LV1 et LV2, il s'agit d'évaluer les deux activités langagières suivantes : compréhension écrite et expression écrite.
Ces deux activités langagières doivent être évaluées une fois, au cours du cycle, dans le cadre d'une seule épreuve certificative en cours de formation,

La pondération de ces deux activités langagières est la suivante :
- Compréhension écrite : coefficient 0,7
- Expression écrite : coefficient 0,3

Compréhension de l'écrit :

Il s'agit d'évaluer les capacités

- à lire et comprendre tout message écrit en langue étrangère, de manière globale,
- à comprendre les détails, les nuances et l'implicite.

Niveaux visés :

LV1	LV2
Niveau **B2** du CECRL.	Niveau **B1** du CECRL.

La durée de ce contrôle n'excède pas une heure.
On a recours à toute forme de test - questions, vrai / faux et QCM avec justification, tableau à renseigner…
On peut proposer, également, des travaux de repérage, de classement….
Les questions et les réponses sont libellées en français.
Afin d'éviter des réponses au hasard, il est nécessaire, pour certains exercices, de demander aux candidats de justifier en français leurs réponses et, le cas échéant, d'effectuer des prélèvements dans le document support de l'épreuve.
La correction de la langue française n'est jamais évaluée.

Expression écrite :

Il s'agit d'évaluer la capacité

- à rédiger, en langue étrangère.

Niveaux visés :

LV1	LV2
Niveau **B2** du CECRL.	Niveau **B1** du CECRL.

La durée de ce contrôle n'excède pas une heure.

On demande une production d'un minimum de 200 mots, à partir d'une consigne indiquant clairement la situation de communication (contexte, émetteur et destinataire, type et objet du message).

L'expression écrite doit être évaluée de manière distincte de la compréhension écrite. Elle ne doit pas s'appuyer sur le contenu du document support de la compréhension écrite (seuls la thématique et le contexte peuvent éventuellement être repris).

Epreuve E3 : Education physique et sportive

Elle est affectée du coefficient 3.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose de trois CCF à partir de 3 Activités Physiques, Sportives et Artistiques (APSA) différentes choisies dans une liste définie au niveau national et régional. Chaque CCF est affecté d'un coefficient 1.

Pour les candidats hors CCF, elle se compose d'une épreuve ponctuelle terminale pratique qui porte sur une APSA choisie dans une liste de 5 activités (APSA) issues de trois compétences propres différentes, définie régionalement et proposée au service examen de chaque DRAAF concernée.

Les différents types de contrôles

En fonction de la situation scolaire de chaque candidat durant la préparation au baccalauréat technologique, l'évaluation d'éducation physique et sportive s'effectue en contrôle en cours de formation, en épreuve ponctuelle terminale ou selon un contrôle adapté.

Le contrôle en cours de formation vient ponctuer chaque période de formation. Il est réalisé par l'enseignant d'éducation physique et sportive. Les périodes (mois de réalisation du CCF) de ces contrôles sont définies et précisées par les établissements scolaires, dans leurs plans d'évaluation prévisionnels, validés par le président adjoint de jury.

L'examen ponctuel terminal destiné aux candidats scolarisés dans des établissements non habilités à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation s'appuie, pour l'enseignement commun, sur le choix d'une activité (APSA) par le candidat à partir d'une liste de 5 activités (APSA) issues de trois compétences propres différentes, définie régionalement et proposée au service examen de chaque DRAAF concernée.

Le contrôle adapté destiné aux élèves reconnus en situation de handicap ou présentant une inaptitude partielle, peut être effectué soit en contrôle en cours de formation selon des modalités proposées par l'établissement et arrêtées par le DRAAF, soit en examen ponctuel terminal selon des modalités définies par le DRAAF. L'enseignant établit les modalités du contrôle en cours de formation et l'inspection d'EPS de l'enseignement agricole et le DRAAF sont sollicités pour valider les modalités de ce contrôle.

La liste nationale
la liste nationale des APSA support d'épreuves retenues pour le baccalauréat technologique est identique à celle des programmes du lycée (circulaire n° 2012-093 parue au bulletin officiel spécial n° 5 du 19 juillet 2012).

La liste régionale
La liste régionale est validée par l'inspection de l'enseignement agricole et le DRAAF/SRFD.

Le référentiel national d'évaluation est établi pour chacune des APSA support d'épreuves en référence au niveau 4 de compétences attendues fixées par les programmes de la classe terminale. Le niveau 4 est considéré comme exigible pour l'enseignement commun à l'issue de la scolarité.

1. Contrôles en cours de formation (pour les candidats en CCF)

Trois APSA sont réalisées par le candidat. Elles visent à évaluer le degré d'acquisition des compétences attendues fixées par le programme d'EPS du lycée. Pour établir des ensembles de trois épreuves à proposer aux candidats, l'établissement doit tenir compte de plusieurs impératifs :
- les trois APSA doivent relever de trois compétences propres (CP) à l'EPS ;
- deux APSA au moins sont choisies dans la liste nationale d'APSA publiées dans l'annexe 1 de la circulaire n° 2012-093. La troisième épreuve peut être choisie sur la "liste régionale".
- un des trois CCF peut se dérouler au cours de l'année de 1ère.
- au moins deux des trois activités choisies devront avoir été enseignées en classe de terminale et avoir fait l'objet d'au moins quinze heures de pratique effective pour que la certification s'effectue à l'issue des apprentissages et que le niveau 4 d'exigences des programmes soit requis.

Pour chacune des trois épreuves, une note de 0 à 20 points est proposée par l'enseignant évaluateur. La note finale en point entier correspond à la moyenne des trois notes.

Les inaptitudes temporaires en cours d'année

Au cours de l'année, alors que le candidat est inscrit en contrôle en cours de formation, une inaptitude partielle et momentanée peut être prononcée par l'autorité médicale sur blessure ou maladie. Il revient à l'enseignant du groupe classe d'apprécier la situation pour soit :
- proposer à l'élève un CCF de rattrapage,
- permettre une certification sur deux épreuves, pour le candidat dont l'inaptitude en cours d'année est attestée et qui ne peut, de ce fait, présenter la troisième épreuve physique de son ensemble certificatif. Dans ce cas, le candidat est noté sur la moyenne des deux notes.
- ne pas formuler de note et porter la mention « dispensé d'éducation physique et sportive pour raisons médicales » si l'élève ne peut subir au moins deux épreuves.

2. Epreuve ponctuelle terminale

Les candidats qui relèvent de l'épreuve ponctuelle terminale choisissent une APSA parmi les cinq proposées dans la liste définie au plan régional, et validée par le DRAAF. L'épreuve vise à évaluer le degré d'acquisition d'une compétence attendue, issue d'une compétence propre à l'EPS. Le niveau exigible est le niveau 4 de compétence attendue. Les exigences sont identiques à celles du contrôle en cours de formation.
Les grilles nationales d'évaluation des APSA sont disponibles dans la circulaire précitée (Circulaire n° 2012-093 parue au bulletin officiel spécial n° 5 du 19 juillet 2012).

3. Le contrôle adapté

Le handicap physique et l'inaptitude partielle permanente
Seuls les handicaps ne permettant pas une pratique adaptée au sens de la circulaire n° 94-137 du 30 mars 1994 entraînent une dispense d'épreuve

Un handicap physique attesté en début d'année par l'autorité médicale peut empêcher une pratique assidue ou complète des enseignements de l'EPS sans pour autant interdire une pratique adaptée.

Dans le cadre du contrôle en cours de formation, deux cas peuvent se présenter :
- l'établissement peut offrir un ensemble certificatif de trois épreuves, dont deux au maximum peuvent être adaptées et relever au moins de deux CP.
- l'établissement peut proposer un ensemble certificatif de deux épreuves adaptées relevant, autant que possible, de deux CP distinctes. Pour des cas très particuliers, on pourra proposer une seule épreuve adaptée.

Les adaptations sont proposées après concertation au sein de l'établissement, des professeurs d'EPS et des services de santé scolaire ; cette proposition est soumise à l'approbation de l'inspection de l'Enseignement agricole et validée par le DRAAF.

Les épreuves adaptées sont, de préférence, issues des listes d'APSA nationales et régionales, En cas de sévérité du handicap du candidat incompatible avec la mise en œuvre de ces APSA, l'établissement peut adresser à l'inspection d'EPS de l'Enseignement Agricole la proposition d'une nouvelle APSA respectueuse des exigences de l'examen.

Epreuve E4 : Mathématiques et technologies de l'informatique et du multimédia

Elle est affectée d'un coefficient 4.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose :
- d'une épreuve ponctuelle terminale écrite de deux heures affectée du coefficient 3, dont la correction est effectuée par un enseignant de mathématiques,
- d'un CCF affecté du coefficient 1 concernant l'atteinte de l'objectif 2 du module M4 dont l'évaluation est assurée par un enseignant de technologies de l'informatique et du multimédia

Pour les candidats hors CCF, elle se compose d'une épreuve ponctuelle terminale écrite de 2 heures, de coefficient 4. L'examinateur est un enseignant de mathématiques.

1. Epreuve ponctuelle terminale (pour tous les candidats)

Il s'agit d'une épreuve écrite de mathématiques d'une durée de 2 heures.

Objectif

Il s'agit d'évaluer les capacités développées dans le cadre de l'objectif 1 du module M4 « Mobiliser des concepts et des raisonnements mathématiques pour résoudre des problèmes dans des champs d'application divers ».
En outre, la nature même des mathématiques requiert la mobilisation et l'utilisation des acquis des classes antérieures.

Le sujet est constitué d'exercices ou de problèmes portant sur le programme de mathématiques du module M4 (Objectif 1). Toutefois les savoirs et savoir-faire requis dans les items 1.1.1 ; 1.1.2 ; 1.1.3 ; 1.1.4 ; 1.2.1 ; 1.2.3 et 1.2.5 ne peuvent constituer le ressort exclusif de ces exercices et problèmes.

Modalités d'évaluation

La correction est réalisée par un enseignant de mathématiques.

2. Contrôle en cours de formation (pour les candidats en CCF)

Les enseignants de technologies de l'informatique et du multimédia (TIM) organisent un contrôle certificatif en classe de première. Ce contrôle se déroule lorsque cet enseignement a été effectué. Une organisation horaire du type de celle proposée dans le référentiel (minimum 1,5 heure hebdomadaire) doit permettre une évaluation en cours d'année.

Objectif
Il s'agit d'évaluer l'aptitude pratique des candidats à utiliser les outils informatiques pour résoudre un problème. Conformément aux exigences du référentiel, l'évaluation est centrée sur l'analyse d'un problème et à ce titre porte majoritairement sur l'utilisation d'un tableur-grapheur tout en balayant l'ensemble des objectifs.
Les exercices portent donc sur l'utilisation de différents outils de communication permettant l'élaboration de documents composites et sur la mise en œuvre des principales fonctionnalités d'un tableur-grapheur. Ils sont complétés par des questions relatives à la connaissance de l'espace numérique de travail.

Chaque élève réalise individuellement une épreuve pratique à partir d'un sujet commun. Le sujet comporte un énoncé écrit accompagné de fichiers informatiques. La durée de l'épreuve est de 1 h 30 à 2 heures.
Le responsable informatique de l'établissement veille à mettre en place les procédures techniques appropriées de manière à ce qu'aucune communication ou utilisation de ressources ne puissent être établies via le réseau informatique durant le CCF. Il veille également à établir une procédure fiable et sécurisée de sauvegarde des travaux des élèves lors de l'épreuve.

Chaque élève fournit différents documents en vue de l'évaluation : fichiers des exercices pratiques d'une part, documents relatifs à l'analyse du problème à résoudre et aux questions relatives au contrôle des connaissances d'autre part.

Modalités d'évaluation

La correction est réalisée par l'enseignant de technologies de l'informatique et du multimédia à partir des documents
- soit directement à partir des fichiers des élèves,
- soit à partir d'impressions réalisées a posteriori.

Epreuve E5 : Philosophie et Histoire géographie

Elle est affectée d'un coefficient 4.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose :
- d'une épreuve ponctuelle terminale écrite en deux parties indépendantes de deux heures chacune : partie E5.1 "philosophie" affectée du coefficient 1 dont la correction est effectuée par un enseignant de philosophie ; partie E5.2 "histoire - géographie" affectée du coefficient 2 dont la correction est effectuée par un enseignant d'histoire - géographie.

- d'un CCF affecté du coefficient 1. Le CCF évalue l'atteinte de l'objectif 2 du module M5.

Pour les candidats hors CCF, l'épreuve E5 se compose d'une épreuve ponctuelle terminale écrite en deux parties indépendantes de deux heures chacune, affectée chacune du coefficient 2.

1. Epreuve ponctuelle terminale (pour tous les candidats)

Partie E5.1 Philosophie

Il s'agit d'une épreuve écrite d'une durée de 2 heures.

Objectif

Cette épreuve évalue les compétences suivantes :
- conceptualiser ;
- problématiser ;
- argumenter philosophiquement.

L'épreuve comprend deux sujets au choix.
Chacun de ces sujets prend appui sur un texte philosophique.
Chaque sujet comprend deux parties :
- la première partie vérifie la compréhension du texte ;
- la seconde partie vérifie la capacité à développer une argumentation philosophique.

Un barème précise le nombre de points affectés à chaque partie.

Modalités d'évaluation

La correction est effectuée par un professeur de philosophie à partir de la grille de correction fournie avec le sujet.

Partie E5.2 Histoire - géographie

Il s'agit d'une épreuve écrite d'une durée de 2 heures.

Objectif

Cette épreuve a pour objectif d'évaluer les savoirs et savoir-faire acquis en terminale et relatifs aux objectifs 1.2 et 1.3 du module M5.
Le candidat doit montrer qu'il est capable :
- d'analyser l'information livrée par un ou des documents historiques ou géographiques ;
- de mettre en relation les faits exposés, les arguments développés, les points de vue présentés, avec les connaissances acquises en formation et de formuler un commentaire, ou un avis structuré ;
- d'employer à bon escient, ou de définir le vocabulaire spécifique aux disciplines de la matière.

L'épreuve comporte deux parties inégales portant sur l'une et l'autre discipline :
Partie 1 : Un contrôle de connaissances (localisation, réponse brève à une ou à des question(s) de cours).
Cette première partie vise à vérifier la bonne maîtrise des connaissances du candidat. Elle est notée sur 8 points.
Partie 2 : Deux sujets au choix portant sur un ou des documents en nombre limité (3 au maximum) accompagnés de questions guidant l'analyse et la réflexion des candidats. Cette deuxième partie vise à évaluer la capacité des candidats à faire une analyse historique ou géographique, à conduire une réflexion sur un aspect précis du monde contemporain et à s'exprimer convenablement à l'écrit. Elle est notée sur 12 points. Un barème précise le nombre des points affectés à chacune des questions.

Modalités d'évaluation

La correction est effectuée par un professeur d'histoire et géographie à partir de la grille nationale d'évaluation jointe au sujet.

2. Contrôle en cours de formation (pour les candidats en CCF)

Le CCF est affecté d'un coefficient 1.

Objectif

Le CCF vise à vérifier que le candidat a une bonne connaissance des notions et concepts de l'objectif 2 « appréhender les dimensions culturelles de l'environnement social » du module M5 et qu'il est capable d'en analyser des aspects et d'en situer les enjeux.

C'est une épreuve écrite ou orale (avec un temps de préparation dans ce cas) réalisée sous la responsabilité du professeur d'éducation socioculturelle. Elle peut être mise en œuvre durant l'année de première ou de terminale.
A partir d'un ou plusieurs documents de nature variée (textes, images, articles de presse, documents audiovisuels ou numériques..) renvoyant aux champs de la culture, ou/et à la diffusion de masse de la culture, ou/et à la diffusion de l'information par les médias, le candidat répond à des questions d'analyse et de compréhension et propose une réflexion relative aux enjeux visés par le ou les documents.

Modalités d'évaluation

L'évaluation est réalisée par l'enseignant d'éducation socioculturelle à l'aide d'une grille critériée conçue en fonction du sujet.

Epreuve E6 : Sciences économiques et sociales

Elle est affectée d'un coefficient 3.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose :
- d'une épreuve ponctuelle terminale écrite de deux heures affectée du coefficient 2, dont la correction est effectuée par un enseignant de sciences économiques, sociales et de gestion.
- d'un CCF affecté du coefficient 1. Le CCF évalue l'atteinte des objectifs des deux thèmes de pluridisciplinarité du module M6 et éventuellement les acquis du stage collectif "territoire, développement, ressources et produits".

Pour les candidats hors CCF, elle se compose d'une épreuve ponctuelle terminale écrite de 2 heures affectée du coefficient 3.

1. Epreuve ponctuelle terminale (pour tous les candidats)

Objectif

L'épreuve écrite a pour but d'évaluer :
- les compétences acquises dans le cadre des objectifs 2 et 3 du module M6,
- la capacité du candidat à les mettre en œuvre pour analyser un problème de nature économique et sociale concernant un territoire.

Cette épreuve s'appuie sur des ressources comportant un à trois documents de une à trois pages au total.
Les questions visent à évaluer la capacité du candidat à comprendre les textes proposés, à mobiliser les connaissances acquises et à analyser les enjeux de nature économique et sociale abordés dans ces textes.

Modalités d'évaluation

La correction est réalisée par un enseignant de sciences économiques, sociales et de gestion.

Le barème permet d'attribuer les points pour moitié environ à l'objectif 2 et pour l'autre moitié environ à l'objectif 3 du module M6.

2. Contrôle en cours de formation (pour les candidats en CCF)

Le CCF « Réalités et dynamiques d'un territoire » est affecté d'un coefficient 1.
Ce CCF, oral ou écrit, porte :
- sur les connaissances et les savoir-faire relatifs aux deux thèmes de pluridisciplinarité : « entreprise et territoire », « ressources naturelles et culturelles, identité des territoires ».
- sur le stage « territoire, développement, ressources et produits »

Le CCF est réalisé et son évaluation est proposée par au moins deux enseignants choisis parmi les cinq disciplines concernées par la mise en œuvre de la pluridisciplinarité et du stage collectif : éducation socioculturelle, histoire géographie, sciences économiques, sociales et de gestion, sciences et techniques agronomiques, technologies de l'informatique et du multimédia.

Epreuve E7 : Sciences du vivant

Elle est affectée d'un coefficient 7.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose :
- d'une épreuve ponctuelle terminale écrite de deux heures affectée du coefficient 4, dont la correction est effectuée par un enseignant de biologie-écologie.
- de 3 CCF

Les CCF permettent d'évaluer les thèmes de pluridisciplinarité définis dans les modules M7-1 ("comportements alimentaires dans la société occidentale contemporaine") et M7-2 ("gestion durable des écosystèmes", "Enjeux liés au vivant et à la gestion des ressources") ainsi que les objectifs 1 et 2 du module M7-1 et du module M7-2.

Pour les candidats hors CCF, l'épreuve E7 se compose d'une épreuve ponctuelle terminale écrite de deux heures affectée du coefficient 7 dont la correction est effectuée par un enseignant de biologie-écologie.

1. Epreuve ponctuelle terminale (pour tous les candidats)

Définition de l'épreuve ponctuelle

Il s'agit d'une épreuve écrite terminale de biologie-écologie d'une durée de 2 heures, située à la fin de la classe de terminale et portant sur les modules suivants : module M7-1 (objectif 3) et M7-2 (objectifs 1.1 et 1.2).

Objectif

Quel que soit le type de sujet proposé, l'épreuve a des objectifs permanents de vérifier l'acquisition des connaissances fondamentales inscrites dans les modules et d'évaluer les capacités des candidats à :

- organiser et mobiliser leurs connaissances pour traiter une question de façon synthétique et structurée ;
- exploiter une documentation pour en extraire les informations utiles, les confronter à leurs propres connaissances et interpréter les faits scientifiques exposés dans cette documentation ;
- raisonner logiquement, exercer leur esprit critique, formuler des hypothèses et proposer de manière claire des explications scientifiques et des solutions à un problème posé.

L'épreuve doit permettre à tous les candidats ayant fourni un travail régulier pendant leur préparation à l'examen, d'exprimer leurs connaissances et les capacités associées à l'enseignement de la biologie et de l'écologie.
Le sujet, construit autour d'un ou de plusieurs thèmes, comporte des questions portant sur les objectifs des deux modules M7-1 et M7-2.

Le sujet comporte obligatoirement :
- une question appelant la construction d'un exposé structuré, et permettant de vérifier l'acquisition de connaissances fondamentales inscrites au programme. Cet exercice représente environ le quart de la notation.
Il s'agit d'exposer dans un texte scientifiquement correct, accompagné si nécessaire de représentations graphiques, des connaissances organisées selon un plan comprenant une introduction, un développement et une conclusion.

Le développement pourra comprendre, selon la question posée, une ou plusieurs parties. On cherche à tester la capacité du candidat à organiser un exposé de ses connaissances d'une façon logique, claire et précise. La qualité de l'expression scientifique et celle de l'illustration, quand elle est nécessaire, sont prises en compte dans la notation.

- d'autres questions privilégiant l'analyse, de préférence à partir de supports documentaires à exploiter, de nature analogue à ceux utilisés dans l'enseignement (photographies, tableaux de mesures, comptes rendus d'expériences, textes scientifiques, …).

Selon les sujets, ces 2 types de questions porteront sur un thème commun, ou sur des thèmes différents.

Modalités d'évaluation

La correction est réalisée par un enseignant de biologie - écologie à partir de la grille nationale d'évaluation jointe au sujet.

2. Contrôles en cours de formation (pour les candidats en CCF)

CCF1 « Consommation alimentaire et filière »

Le CCF1, de coefficient 1, est une évaluation orale ou écrite, et porte :
- sur les objectifs 1 et 2 du module M7-1,
- sur le thème de pluridisciplinarité «comportements alimentaires dans la société occidentale contemporaine ».

L'évaluation est réalisée par au moins deux enseignants choisis parmi les quatre disciplines concernées par la mise en œuvre de la pluridisciplinarité : éducation socioculturelle, histoire géographie, sciences économiques sociales et de gestion, sciences et techniques agronomiques.

CCF2 « Potentialités et gestion d'un écosystème »

Le CCF2, de coefficient 1, porte :
- sur les objectifs 1 et 2 du module M7-2,
- sur le thème de pluridisciplinarité «gestion durable des écosystèmes ».

Le CCF2 permet :
- d'évaluer la capacité des candidats à mobiliser des savoirs relatifs à l'écologie et aux sciences et techniques agronomiques pour expliquer l'action de l'homme dans la gestion et l'évolution des écosystèmes,
- de mettre en œuvre concrètement, sur le terrain, des méthodes d'observation et de caractérisation d'un écosystème géré portant sur l'ensemble de ses composantes : peuplement (cultivé ou non cultivé) et milieu biophysique, puis en rendre compte sous une forme appropriée,
- d'établir des liens entre les caractéristiques (états, potentialités) d'un écosystème et son mode de gestion (sans aller jusqu'à des préconisations).

Le contrôle est organisé et évalué, soit en fin de 1ère année, soit en Terminale sous la responsabilité des enseignants de sciences et techniques agronomiques et de biologie-écologie.
C'est un CCF à la fois pratique (observations, mesures, etc.) et écrit. Il importe que ce contrôle s'appuie, pour partie, sur une situation réelle : étude d'un site, d'une parcelle ou d'un ensemble de parcelles, etc. Des ressources documentaires peuvent aussi être mobilisées.
La part accordée à la partie pratique représente au moins 30 % de la note totale.

CCF3 « Enjeux liés au vivant et aux ressources »

Les enseignants de biologie-écologie, de philosophie, de sciences et techniques agronomiques organisent le CCF3 durant l'année de terminale. Un coefficient 1 est affecté à ce contrôle.

Le CCF3 permet :
- d'exercer une réflexion critique sur les enjeux liés au vivant et aux ressources naturelles,
- d'appréhender la question éthique, se positionner en tant que citoyen,
- de mobiliser les notions acquises dans le cadre de l'objectif 3 du module M7-2.

La situation d'évaluation peut prendre l'une des formes suivantes :
- soutenance orale individuelle d'un travail réalisé en groupe,
- présentation, orale ou écrite, d'un travail réalisé individuellement,
- interrogation individuelle, orale ou écrite évaluant la capacité à problématiser une information ou une situation nouvelle (texte(s), fait d'actualité, article de journal relatant une visite, table ronde…) en relation avec les notions retenues.

L'évaluation est effectuée par un binôme d'enseignants associant à l'enseignant de philosophie un enseignant de biologie-écologie ou un enseignant de sciences et techniques agronomiques.
Dans le cas d'une épreuve écrite, il convient de limiter à deux heures au maximum la durée du contrôle.
Dans le cas d'une épreuve orale, il convient de limiter à vingt minutes au maximum la durée de l'interrogation.

Epreuve E8 : Sciences de la matière

Elle est affectée d'un coefficient 3.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose :
- d'une épreuve ponctuelle terminale écrite de deux heures affectée du coefficient 2, dont la correction est effectuée par un enseignant de physique-chimie.
- d'un CCF affecté du coefficient 1. Le CCF vérifie les objectifs pratiques développés dans le cadre du module et éventuellement les objectifs développés dans le cadre du thème de pluridisciplinarité du module M8.

Pour les candidats hors CCF, elle se compose d'une épreuve ponctuelle terminale écrite de 2 heures de coefficient 3.
L'examinateur est un enseignant de physique - chimie.

1. Définition de l'épreuve ponctuelle terminale

Il s'agit d'une épreuve écrite terminale d'une durée de 2 heures.

L'épreuve porte sur les objectifs du module M8. Toutefois les savoirs et les savoir-faire requis dans les items 1.1.1, 1.1.3, 1.2.1, 2.1, 2.2.1, 2.3, 2.4.1 et 2.6 ne pourront constituer le ressort exclusif de cette épreuve.
Elle permet d'évaluer la mise en œuvre de raisonnements scientifiques par la mobilisation et l'organisation de connaissances dans le cadre de la résolution de problèmes :
- en exploitant des documents pour en extraire les informations utiles et les confronter à ses propres connaissances afin de les interpréter d'un point de vue scientifique et d'exercer son esprit critique ;
- en formulant des hypothèses et proposant des explications scientifiques à un problème posé ;
- en réalisant des calculs littéraux et leurs applications numériques.

Certaines questions pourront faire référence à des pratiques expérimentales ou techniques.
L'usage de la calculatrice n'est pas systématique le jour de l'examen.
La correction est réalisée par un enseignant de physique - chimie à partir d'une grille nationale critériée.

2. Le contrôle en cours de formation de physique ou de chimie

Il s'agit d'une épreuve pratique en laboratoire de physique ou de chimie. Les élèves tirent au sort entre un sujet de physique et un sujet de chimie. Les compétences expérimentales sont évaluées pour 60 % de la note finale.

Objectifs :

Dans le cadre d'une démarche expérimentale ou d'activités expérimentales, évaluer ses compétences dans le cadre de l'environnement du laboratoire.

Le candidat peut être conduit à:
- justifier ou proposer un protocole expérimental (rédigé ou sous forme de schémas annotés) ;
- réaliser un protocole expérimental en utilisant de manière raisonnée du matériel du laboratoire (verrerie, appareils de mesure, appareils d'observation, matériel EXAO) en respectant les règles d'hygiène et de sécurité ;

Dans le cadre d'une démarche expérimentale, évaluer la pertinence des hypothèses formulées et des résultats en vue de les valider ;
- porter un jugement critique sur les résultats de mesures et leur exploitation ;
- faire preuve d'initiative ;
- communiquer en utilisant des langages et des outils pertinents. Cette épreuve donne lieu à une production écrite. Celle-ci peut-être manuscrite ou issue de logiciels spécifique ou bureautique.

L'attribution de la note de cette épreuve s'effectue à partir d'une grille d'évaluation critériée conçue par l'enseignant de physique - chimie.

Epreuve E9 : Technologies

Elle est affectée d'un coefficient 8.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose :
- d'une épreuve ponctuelle terminale orale, d'une durée de 30 minutes, qui s'appuie sur un dossier technologique élaboré par le candidat. Elle est affectée du coefficient 5.
Les deux enseignants évaluateurs ont des profils complémentaires, un au moins dispense un enseignement technologique dans le domaine concerné par le dossier.
- de deux CCF affectés du coefficient global égal à 3.

Pour les candidats hors CCF, elle se compose d'une épreuve ponctuelle terminale orale qui s'appuie sur un dossier technologique élaboré par le candidat.
La remise du dossier technologique support de l'épreuve orale est obligatoire pour se présenter à l'épreuve.

1. Epreuve ponctuelle terminale de soutenance d'un dossier technologique (pour tous les candidats)

Une formation technologique a pour but non seulement de faire acquérir les bases scientifiques, économiques et sociales d'un « domaine », mais encore de rendre capable les élèves de conduire une réflexion sur les techniques et leur utilisation.

Le dossier technologique a pour objectif de définir, analyser et discuter, à l'aide d'arguments scientifiques, techniques et socio-économiques, une problématique en rapport avec le module M9. C'est un travail de réflexion et d'investigation conduit, individuellement, sur une préoccupation contextualisée. La nature de l'Espace d'Initiative Local (EIL) suivi par le candidat définit le champ des sujets d'étude ; des acquis des modules M7.1 et M7.2 peuvent être mobilisés.

L'épreuve permet d'évaluer les capacités suivantes :

- communiquer à l'écrit et à l'oral
- formuler une problématique à partir d'une situation concrète
- mobiliser des éléments de réponse au regard d'une problématique

L'épreuve comporte :
- la production d'un dossier écrit individuel ;
- un échange oral avec un jury : présentation du dossier par le candidat, interrogation sur le dossier.

Le dossier est envoyé au préalable au jury selon les modalités fixées par note de service. Un candidat qui ne remet pas son dossier ne peut pas présenter l'épreuve.

1.1. Réalisation du dossier technologique

Problématique :

Le dossier se rapporte à une problématique en relation avec les objets d'étude du module M9 suivi par le candidat. La problématique consiste à identifier un questionnement relatif à une situation technique. L'étude de la problématique amène à utiliser des démarches ou des outils (recherche documentaire, observation de terrain, travail d'enquête…) permettant d'y apporter des éléments de réponse.

Ces orientations permettent de définir les deux «bornes» du dossier technologique. Il n'est :
- ni un travail descriptif de type monographie ou rapport d'activités;
- ni un projet technique élaboré, qui relève du niveau III.

Le dossier technologique conduit à s'interroger sur l'existant pour expliquer une réalité, un choix ou un projet dans un ou plusieurs organisme(s) d'accueil : il est ainsi contextualisé.
Les interrogations à se poser à propos d'une situation technique identifiée sont donc du type : Comment fait-on ? Pourquoi fait-on ainsi ? Quelles sont les incidences des façons de faire observées ? Il s'agit d'une démarche de compréhension et non de description. Il n'est pas question pour le candidat d'élaborer un projet d'amélioration, mais de justifier l'existant en apportant des arguments issus de ses connaissances, des informations recueillies en situation et à partir de la documentation ; il peut toutefois porter un regard critique sur la situation en évoquant un « champ des possibles » en termes d'évolutions.

Activités supports :

Les activités supports sont : d'une part, tout ou partie du stage individuel en entreprise(s), organisme(s) ou organisation(s) (l'exploitation agricole, l'atelier technologique ou le site de l'établissement peuvent aussi servir de support), d'autre part des visites individuelles ou collectives, des recherches documentaires, des enquêtes, la consultation d'experts ou de personnes ressources…

Choix de la problématique :
Il est impératif que le(s) lieu(x) de stage et la problématique soient en cohérence avec les objectifs et le domaine d'activité support de l'enseignement du module M 9.

EIL « Technologies de la production agricole »

La problématique porte sur un sujet lié aux productions animales, aux productions végétales ou à l'intersection de ces 2 domaines.

Dans le cas de l'orientation vers les productions animales, la problématique porte sur toute espèce domestique au sens large, c'est-à-dire toute espèce qui fait l'objet d'élevage à des fins économiques. Ne sont de ce fait exclus ni les équidés, ni les espèces relevant de l'aviculture, de l'aquaculture, de l'élevage de gibier ou de l'élevage des animaux de compagnie… Il faut cependant souligner que la problématique doit impérativement se rapporter à des questions d'élevage et de valorisation des animaux.

Dans le cas de l'orientation vers les productions végétales, la problématique porte sur un sujet agronomique pouvant être lié à tout type de culture conduite avec un objectif de production, incluant horticulture, arboriculture, viticulture, cultures spécialisées ou association d'espèces comme par exemple « l'agroforesterie ». Le terme production doit être considéré dans une acception large incluant aussi bien la production de biens agricoles que celle, par exemple, de services écosystémiques.

Dans tous les cas, le choix peut se porter sur des questions de qualité des productions dans la mesure où la problématique fait expressément référence à des façons de produire.

EIL « Transformation alimentaire »

La problématique porte sur un sujet lié :
- à un procédé de fabrication,
- à la mise en œuvre du management de la qualité dans l'entreprise,
- au contrôle qualité.

La problématique peut également porter sur la relation du produit au territoire, sur la politique environnementale de l'entreprise ou sur la situation de l'entreprise par rapport au marché du produit concerné.

EIL « Aménagement et valorisation des espaces »

La problématique peut porter au choix sur :
- un aménagement paysager, un aménagement hydraulique, un aménagement aquatique, la gestion et la valorisation des espaces et des populations animales et végétales, la gestion des espaces forestiers et boisés.
- elle peut également porter sur plusieurs de ces secteurs quant il y a interaction entre ceux-ci.

L'analyse doit être contextualisée, dans le temps, dans l'espace et dans les dynamiques de territoire concernées. Il est important de privilégier des approches systémiques et pluridisciplinaires : analyse paysagère, analyse des ressources, analyse des jeux d'acteurs... Il convient de dégager les objectifs et les logiques auxquels répondent les aménagements ou les actions de gestion et de valorisation des espaces étudiés. On peut mesurer le degré d'appropriation par des usagers ou des ayants-droit, aborder les aspects culturels, sociologiques, relationnels ou de communication tout comme les aspects techniques. L'analyse conduite intègre une réflexion citoyenne.

EIL « Sciences et technologies des équipements »

La problématique porte sur :
Un équipement, une série d'équipements ou une installation en lien avec un chantier ou un atelier. Les équipements qui constituent le support d'étude sont choisis parmi ceux qui sont concernés par la mise en œuvre d'une production, d'une transformation, d'un aménagement paysager, hydraulique et/ou aquatique et forestier.

EIL « Services en milieu rural »,

La problématique porte sur une activité du secteur des services qui privilégie la mise en relation entre des besoins des personnes du milieu rural et une structure économique et sociale pouvant y répondre. Les organisations répondant à ce champ peuvent être des organismes publics, des entreprises ou des associations.

Il peut être intéressant par exemple de retenir une problématique permettant :
- d'appréhender de façon générale le fonctionnement d'un service (à condition que l'approche de sa complexité ne soit pas hors d'atteinte du candidat) ;
- de situer un service dans le contexte d'une organisation ou d'un territoire ;
- d'observer la mise en œuvre du management de la qualité dans une organisation ;
- d'observer la stratégie d'une organisation par rapport à son environnement ;
- d'observer la mise en œuvre d'une politique sociale ou familiale dans un contexte territorial ;
- de situer une organisation par rapport à son marché ;
- d'analyser la politique commerciale d'une organisation.

1.2. Forme du dossier

- Présentation générale

Le dossier individuel comporte au maximum 20 pages de texte, et 10 pages complémentaires d'annexes **justifiées**. Il fait clairement apparaître la problématique dans son contexte, la justification de sa pertinence, son traitement méthodologique, les éléments nécessaires à la compréhension de la problématique, les conclusions personnelles du candidat et les prolongements éventuels.

- Aspects formels

Le dossier technologique comporte :
• Une couverture où doivent figurer les informations suivantes :
  - nom et prénom du candidat ;
  - année de réalisation ;
  - intitulé de la problématique.
• Un résumé.
• Un sommaire paginé.
• Le texte du dossier proprement dit.
• Les sources documentaires utilisées, les personnes ressource consultées…
• Les annexes référencées.

Aucune mention ne doit être faite de l'origine scolaire du candidat.

- Modalités d'encadrement

Le rôle du maître de stage est de prendre en charge et d'encadrer le stagiaire, de lui permettre en particulier l'accès aux informations nécessaires selon les directives fournies par l'établissement.

Le rôle de l'équipe pédagogique est d'aider les candidats à construire leur démarche, à trouver leur lieu de stage, à clarifier et à formuler la problématique, que les enseignants doivent valider, à mettre en perspective les informations recueillies et les connaissances acquises sur le sujet.

Il convient d'attirer l'attention des enseignants sur les difficultés engendrées par des problématiques trop ambitieuses : insuffisante maîtrise du sujet par le candidat, importance du suivi à assurer… À l'inverse, des problématiques pouvant apparaître trop élémentaires à des enseignants ne le sont pas nécessairement pour des candidats qui ont peu de références et pour lesquelles elles peuvent constituer des sujets intéressants d'observation et d'analyse.

L'enseignement de l'EIL, certaines activités disciplinaires et l'accompagnement personnalisé permettent des acquisitions méthodologiques qui peuvent être réinvesties dans la préparation et l'élaboration du dossier technologique.

Le rôle du président adjoint du jury n'est pas de valider le choix des problématiques ou des lieux de stage. Le cas échéant, l'IEA peut être sollicitée.

1.3. Déroulement de l'Interrogation individuelle à partir du dossier

L'épreuve orale comporte deux parties.

- Exposé du candidat sur son dossier (10 minutes)

Cette partie vise à évaluer la démarche méthodologique, les connaissances mises à contribution et les conclusions personnelles du candidat : présentation et justification de la problématique, description de la méthodologie, origine et traitement des données, pertinence et qualité des connaissances technologiques, bien-fondé des conclusions personnelles et des propositions éventuelles.

- Echanges avec questions ouvertes en lien avec la problématique traitée (20 minutes)

Cette partie vise à évaluer les capacités du candidat à argumenter, à hiérarchiser et à synthétiser ses propos. Elle vise aussi à évaluer sa capacité à développer un raisonnement technologique contextualisé au regard de la problématique traitée. Sont exclues les questions de connaissances en dehors de celles relatives à la problématique.

- Composition du jury

Le jury de l'épreuve ponctuelle comprend des enseignants intervenant dans le module M9. Il est organisé en ateliers composés de deux examinateurs de profil complémentaire. Un au moins est un enseignant de la discipline technologique principale de l'EIL suivi par le candidat*.
Les examinateurs disposent de la grille d'évaluation jointe en annexe 5.

*** Disciplines technologiques principales pour chaque E I L**				
Technologies de la production agricole	Aménagement et valorisation des espaces	Transformation	Services en milieu rural	Sciences et technologies des équipements
agronomie ou zootechnie **…**	sciences et techniques des aménagements **…**	génie alimentaire ou génie industriel **…**	SESG / ESF ou SESG / GC **…**	sciences et techniques des équipements **…**

2. Contrôles en cours de formation (pour les candidats en CCF)

Les enseignants organisent deux contrôles certificatifs en cours de formation, permettant d'évaluer les objectifs du module M9.

Les contrôles certificatifs en cours de formation visent à évaluer la capacité des candidats à :

- identifier, observer et analyser, dans un territoire, une activité de production de biens ou de services en lien avec l'EIL ;

- mobiliser les connaissances et les méthodes nécessaires à la compréhension des choix techniques et de leurs impacts territoriaux, environnementaux, économiques et sociaux.

Organisés avant le 1er mai de l'année terminale, les contrôles certificatifs peuvent prendre différentes formes : écrite, orale ou pratique.
Ils peuvent s'appuyer sur des ressources documentaires et sur des situations observées, notamment lors du stage collectif en lien avec le module M9 et des activités pluridisciplinaires. La pondération respective des 2 CCF est à l'initiative de l'équipe enseignante.

Le sous-directeur des politiques de formation et d'éducation

Signé : Philippe VINCENT

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

ANNEXE 1 : BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE SERIE STAV
E1 : Langue française, littératures et autres modes d'expression artistique

Examen : **Bac Techno STAV** Session : Centre :	N° d'anonymat ou Nom-Prénom du candidat :	Épreuve : **E1 - EPT** Date : N° jury :

Critères d'évaluation	Points
LIRE ET COMPRENDRE DES TEXTES LITTÉRAIRES - Formulation du sens et des enjeux des textes - Repérage et analyse des divergences et des convergences entre les textes (genre, énonciation, registre, procédés d'écriture)	**/8 points**
DÉVELOPPER UNE ARGUMENTATION COHÉRENTE ET NUANCEE **(sujets A ou B au choix)** **A : Essai** - Prise en compte des consignes et des enjeux du sujet - Elaboration d'un parcours argumentatif : introduction, progression structurée, conclusion - Prise en compte de la thèse adverse et expression d'un point de vue nuancé - Mobilisation d'arguments et d'exemples pertinents et efficaces (Exploitation du corpus, expérience personnelle, références culturelles) **B : Ecriture d'invention** - Prise en compte des consignes et des enjeux du sujet - Organisation textuelle adaptée à la forme demandée - Inscription dans la situation d'énonciation et prise en compte de la visée du texte - Mobilisation d'arguments et d'exemples pertinents et adaptés à la situation de communication - Mise en œuvre d'un ou de plusieurs registres adaptés et de procédés pertinents et variés.	**/8 points**
S'EXPRIMER CORRECTEMENT À L'ECRIT Maîtrise de la langue et de l'expression écrite	**/4 points**
Note de l'élève (total A + B + C) =	**sur 20 en points entiers**
Appréciation générale :	
Signature(s) du jury :	

ANNEXE 2

BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE SERIE STAV
Grille d'évaluation indicative du contrôle en cours de formation (CCF)
E1 : Langue française, littératures et autres modes d'expression artistique

<table>
<tr><th>Capacités</th><th>Critères</th><th>Barème</th></tr>
<tr><td>- Interpréter le sens et les enjeux d'une œuvre littéraire</td><td rowspan="2">- situation des œuvres dans leur époque et leur contexte

- identification des éléments caractéristiques et constitutifs des œuvres</td><td>/3 points</td></tr>
<tr><td>- Interpréter le sens et les enjeux d'une œuvre artistique</td><td>/3 points</td></tr>
<tr><td>- Faire dialoguer les deux œuvres</td><td>- justification du choix des œuvres au regard de l'objet d'étude

- confrontation problématisée (codes, enjeux esthétiques et/ou sociaux et/ou politiques…)</td><td>/4 points</td></tr>
<tr><td>- Maîtriser l'expression orale

- Dialoguer avec le jury</td><td>- structuration et cohérence
- correction de la langue et fluidité de l'expression
- implication et conviction
- adaptation et pertinence des réponses
- richesse et précision</td><td>/5 points

/5 points</td></tr>
<tr><td colspan="2">Appréciations :

Enseignant de français

Enseignant d'éducation socioculturelle

Note en points entiers</td><td>/20 points</td></tr>
</table>

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

ANNEXE 3 : BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE SERIE STAV

E2.1 Langue vivante 1

Examen : **Bac Techno STAV** Session : Centre :	N° d'anonymat ou Nom-Prénom du candidat :	Épreuve : **E2.1- EPT** Date : N° jury :

Compréhension de l'oral (LV1)

Situer la prestation du candidat à l'un des cinq degrés de réussite et attribuer à cette prestation les points indiqués (sans le fractionner en décimales) de 0 à 10.
Utiliser la colonne A et/ou la colonne B selon le type de document(s) choisi(s)

A		**B**	
Comprendre un document de type monologue ou exposé *Entourer la note choisie.*		***Comprendre un document de type dialogue ou discussion*** *Entourer la note choisie.*	
Le candidat n'a pas compris le document. Il n'en a repéré que des éléments isolés, sans parvenir à établir de liens entre eux. Il n'a pas identifié le sujet ou le thème du document	1 pt	Le candidat n'a pas compris le document. Il n'en a repéré que des éléments isolés et n'est parvenu à en identifier ni le thème ni les interlocuteurs (leur fonction, leur rôle).	1 pt
A1 Le candidat est parvenu à relever des mots isolés, des expressions courantes et à les mettre en relation pour construire une amorce de compréhension du document. Le candidat a compris seulement les phrases/les idées les plus simples.	3 pts	**A1** Le candidat est parvenu à relever des mots isolés et des expressions courantes qui, malgré quelques mises en relation, ne lui ont permis d'accéder qu'à une compréhension superficielle ou partielle du document (en particulier, les interlocuteurs n'ont pas été pleinement identifiés).	3 pts
A2 Certaines informations ont été comprises mais le relevé est incomplet, conduisant à une compréhension encore lacunaire ou partielle.	5 pts	**A2** Certaines informations ont été comprises mais le relevé est insuffisant et conduit à une compréhension encore lacunaire ou partielle. Le candidat a su identifier le thème de la discussion et la fonction ou le rôle des interlocuteurs.	5 pts
B1 Les informations principales ont été relevées. L'essentiel a été compris. Compréhension satisfaisante.	8 pts	**B1** Le candidat a su relever les points principaux de la discussion (contexte, objet, interlocuteurs et, éventuellement, conclusion de l'échange). Compréhension satisfaisante.	8 pts
B2 Des détails significatifs du document ont été relevés et restitués conformément à sa logique interne. Le contenu informatif a été compris, ainsi que l'attitude du locuteur (ton, humour, points de vue, etc.).Compréhension fine.	10 pts	**B2** Le candidat a saisi et relevé un nombre suffisant de détails significatifs (relations entre les interlocuteurs, tenants et aboutissants, attitude des locuteurs, ton, humour, points de vue, etc.). Compréhension fine.	10 pts
Note colonne A sur 10 :		Note colonne B sur 10 :	

Note : A+B (2 documents) ou Ax2 (1 document) ou Bx2 (1 document) = **/20**

Appréciation générale :

Signature(s) du jury :

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

ANNEXE 3 bis: BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE SERIE STAV

E2 1 Langue vivante 1

Examen : **Bac Techno STAV** Session : Centre :	N° d'anonymat ou Nom-Prénom du candidat :	Épreuve : **E2 1- EPT** Date : N° jury :

Expression orale (LV1)

Pour chacune des trois colonnes, situer la prestation du candidat à l'un des quatre degrés de réussite et attribuer à cette prestation le nombre de points indiqué (sans le fractionner en décimales) de 0 (absence totale de production) à 6 ou 8.

A. ***S'exprimer en continu*** *Entourer la note choisie*		**B.** ***Prendre part à une conversation*** *Entourer la note choisie*		**C.** ***Intelligibilité /recevabilité linguistique*** *Entourer la note choisie*	
Degré 1		**Degré 1**		**Degré 1**	
Produit des énoncés très courts, stéréotypés, ponctués de pauses et de faux démarrages.	1 pt	Peut intervenir simplement, mais la communication repose sur la répétition et la reformulation.	2 pts	S'exprime dans une langue qui est partiellement compréhensible.	1 ou 2 pts
Degré 2		**Degré 2**		**Degré 2**	
Produit un discours simple et bref à propos de la notion présentée.	3 pts	Répond et réagit de façon simple.	3 pts	S'exprime dans une langue compréhensible malgré un vocabulaire limité et des erreurs.	3 ou 4 pts
Degré 3		**Degré 3**		**Degré 3**	
Produit un discours articulé et nuancé, pertinent par rapport à la notion présentée.	4 pts	Prend sa part dans l'échange, sait - au besoin - se reprendre et reformuler.	4 pts	S'exprime dans une langue globalement correcte (pour la morphosyntaxe comme pour la prononciation) et utilise un vocabulaire approprié.	5 ou 6 pts
Degré 4		**Degré 4**		**Degré 4**	
Produit un discours argumenté, informé et exprime un point de vue pertinent par rapport à la notion présentée.	6 pts	Argumente, cherche à convaincre, réagit avec vivacité et pertinence.	6 pts	S'exprime dans une langue correcte, fluide, qui s'approche de l'authenticité.	7 ou 8 pts
Note A, sur 6 **S'exprimer en continu** **/6**		**Note B, sur 6** **Prendre part à une conversation** **/6**		**Note C, sur 8** **Intelligibilité et recevabilité linguistique** **/8**	
Note en points entiers (total A + B + C) =				**/ 20**	
Appréciation générale :					
Signature(s) du jury :					

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

ANNEXE 4 : BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE SERIE STAV

E2.2 Langue vivante 2

Examen : **Bac Techno STAV** Session : Centre :	N° d'anonymat ou Nom-Prénom du candidat :	Épreuve : **E2.2- EPT** Date : N° jury :

Compréhension de l'oral (LV2)

Situer la prestation du candidat à l'un des cinq degrés de réussite et attribuer à cette prestation les points indiqués (sans le fractionner en décimales) de 0 à 10.
Utiliser la colonne A et/ou la colonne B selon le type de document(s) choisi(s)

A		**B**	
Comprendre un document de type monologue ou exposé *Entourer la note choisie.*		***Comprendre un document de type dialogue ou discussion*** *Entourer la note choisie.*	
Le candidat n'a pas compris le document. Il n'en a repéré que des éléments isolés, sans parvenir à établir de liens entre eux. Il n'a pas identifié le sujet ou le thème du document	2 pts	Le candidat n'a pas compris le document. Il n'en a repéré que des éléments isolés et n'est parvenu à en identifier ni le thème ni les interlocuteurs (leur fonction, leur rôle).	2 pts
A1 Le candidat est parvenu à relever des mots isolés, des expressions courantes et à les mettre en relation pour construire une amorce de compréhension du document. Le candidat a compris seulement les phrases/les idées les plus simples.	4 pts	**A1** Le candidat est parvenu à relever des mots isolés et des expressions courantes qui, malgré quelques mises en relation, ne lui ont permis d'accéder qu'à une compréhension superficielle ou partielle du document (en particulier, les interlocuteurs n'ont pas été pleinement identifiés).	4pts
A2 Certaines informations ont été comprises mais le relevé est incomplet, conduisant à une compréhension encore lacunaire ou partielle.	6 pts	**A2** Certaines informations ont été comprises mais le relevé est insuffisant et conduit à une compréhension encore lacunaire ou partielle. Le candidat a su identifier le thème de la discussion et la fonction ou le rôle des interlocuteurs.	6 pts
B1 Les informations principales ont été relevées. L'essentiel a été compris. Compréhension satisfaisante.	10 pts	**B1** Le candidat a su relever les points principaux de la discussion (contexte, objet, interlocuteurs et, éventuellement, conclusion de l'échange. Compréhension satisfaisante.	10 pts
Note colonne A sur 10 :		Note colonne B sur 10 :	
Note : A+B (2 documents) ou Ax2 (1 document) ou Bx2 (1 document) =			***/20***
Appréciation générale :			
Signature(s) du jury :			

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

ANNEXE 4 bis: BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE SERIE STAV

E2.2 Langue vivante 2

Examen : **Bac Techno STAV** Session : Centre :	N° d'anonymat ou Nom-Prénom du candidat :	Épreuve : **E2.2- EPT** Date : N° jury :

Expression orale (LV2)

Pour chacune des trois colonnes, situer la prestation du candidat à l'un des quatre degrés de réussite et attribuer à cette prestation le nombre de points indiqué (sans le fractionner en décimales) de 0 (absence totale de production) à 6 ou 8.

A. ***S'exprimer en continu*** *Entourer la note choisie*		**B.** ***Prendre part à une conversation*** *Entourer la note choisie*		**C.** ***Intelligibilité /recevabilité linguistique*** *Entourer la note choisie*	
Degré 1		**Degré 1**		**Degré 1**	
Produit des énoncés très courts, stéréotypés, ponctués de pauses et de faux démarrages.	1 ou 2 pts	Peut intervenir simplement, mais la communication repose sur la répétition et la reformulation.	2 pts	S'exprime dans une langue qui est partiellement compréhensible.	1 ou 2 pts
Degré 2		**Degré 2**		**Degré 2**	
Produit un discours simple et bref à propos de la notion présentée.	4 pts	Répond et réagit de façon simple.	4 pts	S'exprime dans une langue compréhensible malgré un vocabulaire limité et des erreurs.	3 ou 4 ou 5pts
Degré 3		**Degré 3**		**Degré 3**	
Produit un discours articulé et nuancé, pertinent par rapport à la notion présentée.	5 pts	Prend sa part dans l'échange, sait - au besoin se reprendre et reformuler.	6 pts	S'exprime dans une langue globalement correcte (pour la morphosyntaxe comme pour la prononciation) et utilise un vocabulaire approprié.	6 ou 7 pts
Degré 4		**Degré 4**		**Degré 4**	
Produit un discours argumenté, informé et exprime un point de vue pertinent par rapport à la notion présentée.	6 pts			S'exprime dans une langue correcte, fluide, qui s'approche de l'authenticité.	8 pts
Note A, sur 6 **S'exprimer en continu** **/6**		**Note B, sur 6** **Prendre part à une conversation** **/6**		**Note C, sur 8** **Intelligibilité et recevabilité linguistique** **/8**	
Note en points entiers (total A + B + C) =				**/ 20**	
Appréciation générale :					
Signature(s) du jury :					

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Examen : **Bac techno STAV**

Session :

Centre :

ANNEXE 5 : BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE SERIE STAV
E9 :Technologies

N° d'anonymat
ou Nom-Prénom du candidat :

Épreuve : **E9 - ETP**
EIL :
Date :
N° jury :

CAPACITES/ CRITERES	Degré d'atteinte des capacités				Note	OBSERVATIONS
COMMUNIQUER - Qualité du document écrit (respect des consignes ; structuration et cohérence du dossier ; présentation, expression écrite) - Qualité de l'expression orale (précision du vocabulaire, clarté de la formulation, expression orale et aisance gestuelle, gestion du temps) - Choix et valorisation de supports de communication - Aptitude à argumenter et débattre avec le jury (compréhension des questions, adaptation des réponses, convictions références mobilisées)	**--**	**-**	**+**	**++**	**/6**	
FORMULER UNE PROBLEMATIQUE A PARTIR D'UNE SITUATION CONCRETE - Prise en compte et analyse des éléments déterminants du contexte en lien avec la problématique - Pertinence de la problématique au regard des éléments du contexte - Qualité de la formulation de la problématique					**/5**	
MOBILISER DES ELEMENTS DE REPONSE AU REGARD D'UNE PROBLEMATIQUE - Justification de la démarche mise en œuvre - Mobilisation de connaissances et de références appropriées pour le traitement de la problématique - Regard critique sur les pratiques ou les décisions observées (débat sur l'existant) ou sur les évolutions présentées (débat sur « le champ des possibles »)					**/9**	
Note en points entiers					**/20**	

Appréciation générale :

Signature(s) du jury